

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 251-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.946

Déposée le: 21.09.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gsteiger (Eschert, PEV) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: —
Proposition du
Conseil-exécutif:



Correspondances du BLS en gare de Moutier : les horaires ne sont pas adaptés aux besoins réels des utilisateurs

La ligne ferroviaire Moutier-Soleure, appartenant à BLS SA (dont le capital appartient majoritairement au canton de Berne), fait actuellement l'objet de plusieurs analyses, car la pérennité de ses infrastructures et son exploitation sont remises en question. En effet, cette ligne pourrait être supprimée d'ici fin 2016.

Pour les habitants de la région et en particulier les citoyens du Grand-Val, cette ligne ne doit pas mourir, car elle est une pièce essentielle du réseau des transports publics.

Malheureusement, l'horaire actuel et les correspondances lacunaires de ce train à Moutier n'encouragent pas les pendulaires du Cornet à utiliser ce moyen de transport pour se rendre à leur travail ou leurs études en direction de Bienne.

En effet, si les correspondances en direction de Delémont-Bâle sont excellentes (arrivée du BLS en gare de Moutier à xxh05 ; départ du Moutier-Delémont à xxh08 / retour du Delémont-Moutier à xxh51 ; départ du Moutier-Soleure à xxh54), **les correspondances sont par contre très**

mauvaises en direction de Granges-Bienne (arrivée du BLS en gare de Moutier à xxh05 ; départ du Moutier-Bienne à xxh52 / retour de Bienne à xxh07 ; départ du Moutier-Soleure à xxh54).

Il s'avère pourtant que **la grande majorité des pendulaires du Grand-Val qui utilisent les transports publics se dirigent vers Bienne** (gymnases, formation professionnelle, industries à Granges, emplois à Bienne, etc.). Les mauvaises correspondances précitées les incitent cependant à se rendre en voiture jusqu'à Moutier. Les statistiques établies par les CFF s'en trouvent alors faussées, puisque les pendulaires annoncent alors le trajet « Moutier-Bienne » plutôt que « Grandval ou Crémines-Bienne ».

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Le gouvernement est-il conscient que les correspondances du BLS en gare de Moutier avec le train Delémont-Bâle sont favorisées au détriment de celles en direction de Granges-Bienne ?
2. La planification de l'offre régionale étant placée sous l'égide des cantons, le canton de Berne est-il disposé à intervenir – éventuellement en concertation avec les autorités soleuroises – pour que les horaires en gare de Moutier soient adaptés aux besoins réels des utilisateurs du BLS ?
3. Le Conseil-exécutif envisage-t-il d'intervenir d'une autre manière pour optimiser le développement de la ligne ferroviaire Moutier-Soleure avant que la Confédération ne statue sur l'assainissement ou la désaffectation de ce tronçon ?